

COMMUNE de CROUY sur OURCQ

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 27 MARS 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze et le vingt-sept mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

Etaiet présents : Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mr HOLLANDE Alain, Mr KERGAL Michel, Mme GODE Martine, Mr NEYRAUD Olivier, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mr FAIGNER Philippe, Mme DA SILVA Christine, Madame FOUQUET VERNET Magali, Mme AUBRIOT Maria Margarida, Mr GOBET Thomas.

Pouvoirs : Mr ETIENNE Victor a donné pouvoir à Mme GODE Martine
Mme LARSONNEUR Ginette a donné pouvoir à Mme VANISCOTTE Delphine
Mme MAGLIERI Sandrine a donné pouvoir à Mme DA SILVA Christine
Mme FOUQUET-VERNET Magali a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine

Monsieur NOTARIANNI Marc a été nommé secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 30, le quorum étant atteint (15 membres présents, 4 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée. Le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 23 janvier 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : APPROBATION

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HOLLANDE Alain, Conseiller Municipal, *Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame GOOSSENS Maria-Christine, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,*

1. **Lui DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	161 401.54			976 938.37	161 401.54	976 938.37
Opérations exercice	1 411 563.83	1 319 793.37	842 599.33	1 091 066.70	2 254 163.16	2 410 860.07
Total	1 572 965.37	1 319 793.37	842 599.33	2 068 005.07	2 415 564.70	3 387 798.44
Résultat de clôture	253 172.00			1 225 405.74		972 233.74
Restes à réaliser	251 203.36	247 027.12			251 203.36	247 027.12
Total cumulé	504 375.36	247 027.12		1 225 405.74	251 203.36	1 219 260.86
Résultat définitif	257 348.24			1 225 405.74		968 057.50

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
4. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION 2014 : APPROBATION

Les membres du Conseil Municipal **DECLARENT** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme au Compte Administratif 2014, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 : AFFECTATION

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître **un excédent de fonctionnement égal à 1 225 405,74 €**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2014, comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	976 938.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	932 576.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	248 467.37
Résultat cumulé au 31/12/2014	1 225 405.74
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	1 225 405.74
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	257 348.24
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	968 057.50
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

BUDGET UNIQUE 2015 : VOTE

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions globales de la Commission des Finances concernant l'établissement du Budget Unique 2015 « Commune », en application de l'instruction budgétaire et comptable M14. Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le **BUDGET UNIQUE 2015 « COMMUNE »**, arrêté, en dépenses et en recettes, comme suit :

- **SECTION de FONCTIONNEMENT :** **1 892 568,50 €**
- **SECTION d'INVESTISSEMENT :** **1 371 158,36 €**

FISCALITE LOCALE DIRECTE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2015 et propose que ces taux soient augmentés de 1 % pour l'année 2015,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les taux applicables aux 4 taxes locales directes, comme indiqués ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 13,94 %
- Taxe foncière bâtie : 18,07 %
- Taxe foncière non bâtie : 50,17 %
- Taxe professionnelle : 16,70 %

Le calcul du produit fiscal, pour l'année 2015, se résume ainsi qu'il suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	1 628 000,00 €	13,94 %	226 943,00 €
Taxe foncière (bâti)	1 335 000,00 €	18,07 %	241 235,00 €
Taxe foncière (non bâti)	48 600,00 €	50,17 %	24 383,00 €
CFE	244 300,00 €	16,70 %	40 798,00 €

ACCESSIBILITE PMR – ECOLE ELEMENTAIRE - MAITRISE ŒUVRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mission de maîtrise d'œuvre inhérente à la mise en conformité PMR de l'école élémentaire a fait l'objet d'une consultation, auprès de cabinets d'architectes, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

La proposition du Cabinet B&N Architecture sis 57 avenue Henri Dunant à MEAUX (77) a été retenue, pour un montant HT des honoraires égal à 9 898,80 €.

ACCESSIBILITE PMR – ECOLE ELEMENTAIRE – CONSULTATION ENTREPRISES

Madame le Maire :

- *présente* l'Avant Projet Définitif, réalisé par le Cabinet BN Architectes, créant deux rampes d'accès pour accéder aux classes, la modification des largeurs de portes, la transformation du bloc sanitaire central afin d'accueillir un sanitaire PMR et l'équipement, pour les 2 bâtiments, d'alarmes visuelles et sonores répondant aux normes en vigueur,
- *dit* que ces travaux devront être réalisés durant les mois de juillet et août 2015, compte tenu de la non occupation de l'école durant les vacances scolaires,
- *précise* qu'il convient de lancer une consultation, relative à ces travaux, auprès des entreprises

Le Conseil Municipal **DONNE POUVOIR** au Maire pour engager, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, une consultation auprès d'entreprises afin de réaliser les travaux inhérents à la mise en conformité PMR de l'école élémentaire,

DETR 2015 – CIMETIERE COMMUNAL : EXTENSION COLOMBARIUM

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire,

- **informe** l'assemblée que, lors des décès, nombreuses sont les familles qui se prononcent pour l'incinération et le dépôt d'une urne dans un colombarium,
- **rappelle** qu'à ce jour, le colombarium, créé en 2009, comportant 12 cases, ne dispose plus que de 2 places disponibles pour une nouvelle concession,
- **propose** de réaliser une extension du colombarium, conforme à l'équipement déjà installé, soit un colombarium 12 places, chaque place pouvant contenir 3 urnes,
- **dit** que le coût de cet aménagement s'élève à 9 457,80 € HT et peut être financé, en partie, par l'obtention d'une Dotation d'Équipement des Territoriaux Ruraux (DETR) 2015, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 9 457,80 € HT soit 11 349,36 € TTC et **DECIDE** du dépôt de la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2015) auprès de la Sous-Préfecture de MEAUX.

ECLAIRAGE PUBLIC : PROJET TRAVAUX 2015

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de SEINE et MARNE),

Le Conseil Municipal **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public **rue Ricord, rue Fontaine des Tuyaux, Rue Raphaël, Rue Daguin de Beauval et Rue Cour des Nobles** et **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la rénovation du réseau d'éclairage public de la rue Ricord, la rue Fontaine des Tuyaux, la rue Raphaël, la rue Daguin de Beauval et la rue Cour des Nobles. Le montant des travaux est évalué à 21 659,91 € TTC.

GRATIFICATION STAGIAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame FORESTIER Emeline, étudiante en terminale BAC PRO Gestion Administration, réalise un stage, dans le cadre de son parcours scolaire, depuis le 16 mars 2015, pour une durée de 4 semaines. Compte tenu des missions confiées et du travail fourni, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'accorder à Madame FORESTIER Emeline une gratification égale à 500,00 €.

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, **DECIDE** d'instaurer, dans le cadre du régime indemnitaire, pour le personnel communal, une prime « IMP ». Le versement de cette prime sera déterminé par l'autorité territoriale, en fonction des critères suivants : notation, implication de l'agent dans ses missions et au sein de la collectivité, disponibilité et assiduité, expérience professionnelle, charge de travail et missions confiées à l'agent. Cette prime sera modulable chaque année civile.

MESURES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle des champs électromagnétiques a été réalisé, le 08 mars 2015, par le laboratoire EXEM, conformément au protocole ANFR/DR/ANFR/DR 15-3.

La propriété communale « La Providence » a été choisie comme point de mesure. Le rapport conclu au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 03 mai 2002

RESULTAT EVALUATION : Niveau global d'exposition : 0,26 V/m

(Pour information, la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 03 mai 2002 est égale à 28 V/m)

LOCATION CHASSE – PARCELLE XE 8

Madame le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, l'association de chasse de Coulombs en Valois » loue une parcelle communale, référencée XE N°8, d'une contenance d'environ 1 ha, afin de disposer d'un territoire homogène dans l'ensemble du massif boisé.

Le Conseil Municipal **EMET un AVIS FAVORABLE** à la location de la parcelle communale XE N°8, pour la saison de chasse 2014/2015, à l'association de chasse de Coulombs en Valois, moyennant un loyer annuel égal à 100,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, informe le Conseil Municipal de la prochaine mise en service, courant avril 2015, d'une borne de recharge pour véhicule électrique, borne située sur la Place du Champivert.

Madame GOOSSENS signale à l'assemblée, que, dans une démarche de biodiversité, l'AVEN du Grand Voyeux, l'ASBVO et la Société de Chasse de COULOMBS en VALOIS souhaite mettre en valeur le marais de Négando, propriété communale.

Sur la base du bénévolat, toute personne intéressée pourra participer aux travaux de déboisement et de débroussaillage de ce lieu, travaux prévus fin d'année 2015.

Madame GOOSSENS informe l'assemblée que des travaux sur la voie ferrée vont se dérouler, du 15 juillet au 31 août 2015 sur la ligne P de la SNCF. Des cars viendront se substituer aux trains, cependant les passages à niveau situés Avenue de la Gare et sur la route de Gesvres le Duc ne seront pas fermés.

Monsieur NOVAK Jean-Luc, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le bulletin municipal qui sera distribué à tous les habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 23 H 15.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 07 MAI 2015 à 20 H 30